

Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes.

Le CSAP est convoqué pour le 21 juin prochain, sur un ordre du jour particulièrement chargé. En effet, à cette occasion seront examinés les projets de délibération entérinant la réforme de la catégorie C, que nous avons abordée à plusieurs reprises. 21 dossiers concernent cette catégorie qui compte, rappelons-le, plus de 30.000 agents.

Seront également examinés à cette occasion deux projets de décrets modifiant les conditions d'accès dans les emplois de sous-directeur de la commune de Paris et le statut des attachés des administrations parisiennes, qui vient d'entrer en vigueur, et un troisième relatif à l'accueil dans la fonction publique territoriale de fonctionnaires de la Poste. D'autres modifications doivent affecter les corps des professeurs et maîtres de conférence de l'ESPCI, et des architectes-voyers, ainsi que divers corps du CASVP (attachés, adjoints administratifs, adjoints techniques et catégorie C). Enfin, des projets de délibération concernent certains agents du Crédit Municipal et de plusieurs caisses des écoles.

CESU, un début à la Ville.

François DAGNAUD, adjoint au Maire chargé des personnels, a annoncé aux organisations syndicales un projet de mise en place du Chèque Emploi Service Universel (CESU) pré financé au bénéfice des agents de la ville et du département, pour la garde d'enfants de moins de trois ans. Ce CESU bénéficiera à tous les agents concernés, quels que soient le mode de garde agréé utilisé et la commune de résidence. Il sera d'un montant forfaitaire de 600, 350 ou 200 € par an, selon le quotient familial du foyer. La Ville prendra à sa charge la totalité du financement et cette aide nouvelle sera exonérée d'impôts sur le revenu. Ce nouveau dispositif se substituera à la tarification particulière dans les crèches parisiennes, à ce jour réservée exclusivement aux agents résidant à Paris. Il est à noter que ceux qui bénéficient actuellement de cette tarification en conserveront le bénéfice si elle est plus favorable que le CESU garde d'enfants. Pour tous les autres, cette nouvelle mesure s'appliquera immédiatement. Elle devrait concerner 6.500 agents.

Ce projet sera présenté au conseil de Paris des 16 et 17 juillet et entrera en vigueur à la rentrée de septembre.

L'UCP accueille favorablement cette mesure, mais considère que d'autres pistes d'utilisation du CESU pré-financé doivent être explorées, comme par exemple le soutien scolaire, la garde malade, l'aide au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement... et notre organisation syndicale entend bien aborder ces pistes dans le cadre de l'agenda social.

Résultats de concours.

Ont été déclarés reçus au concours interne d'élève ingénieur de la Ville de Paris :
Frédéric CAVY, Eric SAUTRON, Tchouateu TOMI, Olivier MATHIS.

L'UCP leur adresse à tous ses sincères félicitations.

Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS
Tél. 01.43.47.80.72
Fax. 01.43.47.81.45